

« Vous êtes entrés à quatre places... »  
« Plus tôt. Je suis resté dans la cour... »  
« En vous rendant en ordre dispersé vers la rue de Juliers vous avez remis des papiers à Kain... »  
« Cela n'est pas vrai... »  
« Vous allez voter au boulevard Victor-Hugo ! »  
« J'avais reçu de Kain un bulletin et une carte, j'étais entré dans l'association avant d'acquiescer au bulletin dans l'enveloppe, j'ai entendu pousser des cris. Je me suis dit : Kain fait et veut me faire faire quelque chose qui n'est pas « logique », et j'ai voulu m'en aller. On m'a arrêté. (Rires dans l'auditoire.) »  
« Mais vous allez voter ? »  
« Je ne crois pas, Oui. Peut-être. C'est-à-dire... Non... »  
« Avec-vous voté le 26 mai... »  
« Non, jamais... »

### Organisation de malfaiteurs ! dit la partie civile.

La parole est alors donnée à l'avocat de la partie civile, M. Mothry, « expose en débutant qu'il faut voir en cette affaire une vaste association de fraudeurs électoraux... »  
« L'itinéraire imprimé en quantité le prouve, les fraudes ont été commises aux deux tours de scrutin ; les listes d'émargement établies dans les deux circonscriptions... »  
« Avec l'horaire des messes on retrouve la main d'œuvre qui passe sur toute cette affaire... »  
« Église Saint-Maurice, bureaux 12 et 14... »  
« Après avoir fraudé dans les bureaux de vote les faux électeurs électoraux pouvaient aller se faire immédiatement absoudre dans l'église voisine... »  
« Sur Kain on a trouvé tous ces documents : cartes, bulletins, horaires, itinéraires dans une grande enveloppe portant comme inscription M. Alphonse Delhaize, Montagne des Récollets, EN VILLE. Cela prouve qu'un agent de la grande association de malfaiteurs politiques qui sévit à Lille, a communiqué dans son pays pour avoir l'effet de voter aux élections communales de 1914... »  
« D'où et comment les tenait-il ? Des membres dirigeants sans doute. Mais le tour de ceux-là viendra sans tarder... »  
« J'ai eu et une carte ont été trouvées sur les malfaiteurs qui avaient des indications pour voter par MM. Dambrine et Deslessalle. Quelle reconnaissance ceux-ci ne doivent-ils pas avoir en leurs soutiens belges et en particulier à Delhaize Joseph qui lui, lui communique dans son pays pour avoir l'effet de voter aux élections communales de 1914... »  
« Si l'on veut s'assurer de l'organisation de l'association de malfaiteurs il s'y a qu'à s'en rapporter au choix judicieux de nous et des associations des électeurs belges. Un et des associations fabriqués de toutes pièces ont été établis dans la famille Taminiau, 6, rue du Château... »  
« Et pour situer l'organisation de la fraude on peut désigner la Mairie de Lille, le Nouveau-Lille et les centres électoraux de Tournai... »  
« J'ai mis les cartes des électeurs fictifs n'ont pas été envoyées directement à Annapes, puis de là à Tournai où ils ont été revendus comme on le sait à Lille... »  
« Il y a trop longtemps que cette association de malfaiteurs a pu fausser les résultats du scrutin. Il est temps qu'un avertissement soit donné par la Justice à tous ses membres... »  
« L'arrêt de la partie civile termine en demandant que l'intérêt direct et la possibilité des dommages se trouvent en ce cas bien réunis pour autoriser les députés Deby et Ghesbrière à se porter partie civile au procès... »  
« N'aurait pas intérêt comme tout électeur à ce que la sincérité du vote soit véritable et ne subissent pas un préjudice moral du fait de voir leur majorité diminuée du nombre des voix apportées par les fraudeurs ? »

### Les fameux "Itinéraires" de la bande des fraudeurs

Il convient que nous donnions quelques explications complémentaires sur les « Itinéraires » dont il est question au cours des débats.  
Parlons d'abord des itinéraires imprimés et manuscrits découverts sur Kain, d'une part et d'autre part, revendus à Annapes dans le bureau du frère Cyrille, ce qui montre l'étroite relation déjà établie par nous entre la préparation des fraudes et des cartes électoraux à l'établissement d'Annapes et les agissements de la bande des fraudeurs de Tournai... »  
LES « IMPRIMÉS », POUR FAUX-ÉLECTEURS  
On a saisi sur Kain une grande feuille contenant des instructions imprimées pour venir voter dans tous les bureaux de Lille. Cette feuille analogue à celles trouvées à Annapes portait comme titre :  
« Vous êtes entrés à quatre places... »  
« Plus tôt. Je suis resté dans la cour... »  
« En vous rendant en ordre dispersé vers la rue de Juliers vous avez remis des papiers à Kain... »  
« Cela n'est pas vrai... »  
« Vous allez voter au boulevard Victor-Hugo ! »  
« J'avais reçu de Kain un bulletin et une carte, j'étais entré dans l'association avant d'acquiescer au bulletin dans l'enveloppe, j'ai entendu pousser des cris. Je me suis dit : Kain fait et veut me faire faire quelque chose qui n'est pas « logique », et j'ai voulu m'en aller. On m'a arrêté. (Rires dans l'auditoire.) »  
« Mais vous allez voter ? »  
« Je ne crois pas, Oui. Peut-être. C'est-à-dire... Non... »  
« Avec-vous voté le 26 mai... »  
« Non, jamais... »

### Severe et ardent réquisitoire du Procureur de la République

M. Testart, procureur de la République prend la parole et prononce un réquisitoire où l'honneur du scrutin est très heureusement à la vigne des arguments :  
« Messieurs, »  
« Vous avez en face des vous des inculpés appartenant à une bande organisée pour venir fausser à Lille le résultat des élections... »  
« C'est un point acquis désormais que l'organisation de cette bande dont vous ne possédez ici que quelques membres : des belges ! »  
« Elle désignait l'ouvrière, qui se tenait modestement à l'écart, la fille du baron le reconduisant... »  
« Ah ! c'est vous, Geneviève ? »  
« Geneviève ! répéta tout bas le gouverneur... »  
« Elle demanda avec une certaine vivacité : »  
« Vous vous appelez Geneviève ? »  
« Oui, madame, Geneviève Saunier. »  
« Geneviève... Saunier... murmura mademoiselle Desclats, visiblement désappointée... »  
« Cependant, elle était fiévreusement ses pupilles à repérer le désordre de sa toilette... »  
« Dépêchez-vous, Gaby, si nous tardons trop à rentrer, monsieur le baron s'inquiétera... »  
« Oh ! oui, pauvre père, lui qui m'aime tant, comment va-t-il... »  
« Un bruit de pas précipités se fit entendre, c'était le locataire de Geneviève qui revenait, toujours courant, rapportant la façon de s'être démené... »  
« Sur le seuil de la loge, il se hâta à monsieur Desclats. Celui-ci, machinalement, quittant son poste d'observation, s'était rapproché de l'entrée d'encombrer le passage... »  
« Comment ? s'écria le jeune homme furieux, c'est encore vous ? faites-moi le plaisir de débarrasser le plancher ! »  
« Sans mot dire, avec une docilité et une vivacité surprenantes, le général tourna le dos et s'éloigna... »  
« Au bruit de l'alignement, Mlle du Maine s'éleva retournée... »  
« Votre sœur, dit au gouverneur en guise de présentation, monsieur... »  
« M. Jean Robert, compléta rondement ce dernier, en se découvrant. Il ajouta d'une voix joyeuse : »  
« Je vois que mademoiselle a repris connaissance et j'en suis bien heureux... »  
« La fille du baron alla vers le jeune homme son regard profond, rougit, et d'un mouvement dont elle ne fut pas maîtresse, lui tendit la main... »  
« Aïe, monsieur, c'est vous qui m'avez sauvée de la mort ! Comment vous vient de m'apprendre que je dois la vie à votre courageux dévouement, laissez-moi donc vous exprimer toute ma reconnaissance et croyez que je n'oublierai pas le service que vous nous avez rendu ! »  
« Je suis vraiment comble, balbutia Jean, serrant cette petite main qu'il lui abandonnait de que j'ai fait tout naturel et n'importe qui à ma place n'aurait pas agi autrement que moi... »  
« Allons, dit Mlle Desclats, il est grand temps de partir, ma chérie, venez-vous ? »  
« Elle s'approcha de Geneviève qu'elle n'avait cessé de dévisager avec une curiosité inquiète... »  
« Voulez-vous me permettre de vous embrasser, mon enfant ? »  
« Oh ! bien volontiers, madame... »  
« La gouvernante et l'ouvrière s'étreignirent, détaillant l'une et l'autre à ce mutuel contact, sous le poids d'une émotion puissante... »  
« Puis, Geneviève voulut, elle aussi, embrasser Geneviève, après quoi les deux femmes s'élançèrent dans leur coupé non sans avoir promis à leurs nouveaux amis de les revoir... »  
« Geneviève suivit d'un long regard la voiture qui emportait les étrangères, et, pour rompre le charme qui la cloistrait sur place, il fallut le voir de Jean lui murmurant timidement : »  
« Comme ils disparaissent au tournant de l'escalier, M. Desclats surgit du coin d'ombre où il s'était tenu pendant la scène précédente... »  
« L'approche de la comédie... »  
« Quel est ce jeune homme qui sort d'ici ? »  
« Le locataire de la péronnelle du cinquième ? »

### ITINÉRAIRE À PARTIR DE LA GARE DE LILLE

Elle commença de la façon suivante :  
« Pour le 1er bureau (Mairie)... »  
« Pour le 2e bureau (square Dutilleul)... »  
« Pour le 3e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 4e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 5e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 6e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 7e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 8e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 9e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 10e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 11e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 12e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 13e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 14e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 15e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 16e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 17e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 18e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 19e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 20e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 21e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 22e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 23e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 24e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 25e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 26e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 27e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 28e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 29e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 30e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 31e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 32e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 33e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 34e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 35e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 36e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 37e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 38e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 39e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 40e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 41e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 42e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 43e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 44e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 45e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 46e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 47e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 48e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 49e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 50e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 51e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 52e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 53e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 54e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 55e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 56e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 57e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 58e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 59e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 60e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 61e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 62e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 63e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 64e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 65e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 66e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 67e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 68e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 69e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 70e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 71e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 72e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 73e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 74e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 75e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 76e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 77e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 78e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 79e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 80e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 81e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 82e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 83e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 84e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 85e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 86e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 87e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 88e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 89e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 90e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 91e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 92e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 93e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 94e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 95e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 96e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 97e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 98e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 99e bureau (square Jusseau)... »  
« Pour le 100e bureau (square Jusseau)... »

### LES RECOMMANDATIONS MANUSCRITES

Il n'y avait pas de ces imprimés, pour permettre à des gaillards comme Kain et Vilain sur qui on trouva une vingtaine de cartes de faire le tour de tous les bureaux de vote on avait préparé, au Nouveau-Lille sans doute, ou à Annapes des indications manuscrites qui mentionnent une fois de plus, la véritable organisation de la bande des fraudeurs qui avait été préparée de longue main... »  
« L'itinéraire manuscrit comportait des recommandations dans le genre de celle-ci : »  
« En descendant du train prendre la rue de Tournai, bureau n° 14 et à 14 B. Revenir par la gare, prendre la rue Faidherbe pour aller Grand-Place à la Bourse 2e bureau, puis à la Mairie 1er bureau ; sortir de la Grand-Place et gagner par la rue de Roubaix la rue des Canonnières 16e bureau, et se rendre au Conservatoire 18e bureau... »  
« Et ainsi de suite pour aller voter dans les 21 bureaux ! »  
« Le tour de Lille en cinq heures était assuré grâce à ce petit guide qui parlait franc en élection ! »  
L'horaire des Messes et des bureaux de vote !  
Le bouquet c'est l'HOAIRE DES MESSSES ET DES BUREAUX DE VOTE dont la lecture par l'avocat de la partie civile souleva une large hilarité dans l'auditoire et permit à M. le Procureur de la République d'agencer de plaisanteries de circonstance sans réquisitoire spirituel !  
On va voir que c'était bonne justice !  
Sur Kain on trouva un petit prospectus imprimé portant ce titre :  
HEURES DES MESSSES LE DIMANCHE 10 MAI 1914.  
En-dessous on pouvait lire :  
D'abord l'heure de toutes les messses nationales dans les deux églises de Tournai, depuis la Cathédrale jusqu'à la Chapelle des Rédemptoristes... »  
« Ensuite, et c'est le plus amusant : »  
HEURES DES MESSSES A LILLE.  
En regard des heures des Offices à Lille, on lit les indications des églises, complètes comme suit des bureaux de vote avec leurs numéros :  
Saint-Maurice, près la gare.  
Saint-Michel, rue de l'Épave, 12 et 14.  
Saint-Étienne, rue de l'Épave, 12 et 14.  
Sainte-Catherine, près la rue Royale, près le bureau numéro 20.  
Notre Dame de la Treille, rue de la Monnaie, près les bureaux numéros 16 et 18.  
Saint-André, rue Royale, près le bureau numéro 21.  
Sainte Marie Madeleine, rue du Pont-Neuf, près les bureaux numéros 18, 19 et 21.  
Saint-Sauveur, rue Saint-Sauveur, près le bureau numéro 11.  
Sacré-Coeur, milieu de la rue Nationale.  
Notre Dame, place Philippe Lebon, près les bureaux numéros 8, 9 et 10.  
Saint Pierre et Saint Paul, rue Gambetta, près les bureaux 3, 4 et 5.  
Saint Martin d'Esquermes, place de l'Arbonnoise, près le bureau numéro 7.  
Notre Dame de Consolation, place Catinat, près le bureau numéro 5.  
Enfin, les HEURES DES TRAINS au départ de Tournai et à leur arrivée à Lille, le matin ; le départ de Lille et le retour à Tournai le soir, complétant ce petit vade-mecum si précieux pour des fraudeurs qui voulaient mettre d'accord leur amour pour Notre Sainte Mère l'Église et la cause malhonnête des Binauld, Dambrine et consorts !  
Ils pouvaient commettre des péchés et s'en faire absoudre aussitôt. C'était très pratique et le système vaut qu'on le fasse connaître !

### La défense

Le défenseur des prévenus commença sa plaidoirie par contester le bien-fondé de la constitution de la partie civile... »  
« Selon lui, il ne s'agit que de cas isolés. Ses clients ont voté pour des électeurs existants (7) dont il n'a pas, toutefois, la preuve de l'inscription régulière sur les listes électorales. Mais c'est là une petite formalité... »  
« Pour l'organisation, plaidé non coupable et réclama l'acquiescement... »  
« Son système de défense, comme il dit, n'est pas le même pour Kain qui a reconnu les faits, mais il est aussi extraordinaire... »  
« Pour qu'on ne trouve-voit que des cartes belges dans cette association de fraudeurs ? »  
« C'était une mesure de prudence. Si l'on avait pris des listes, ils eussent été immédiatement connus... »  
« Pour que la fraude organisée pût durer et se répéter à chaque élection il fallait prendre des étrangers... »  
« On s'est adressé à la Belgique ; lorsque la main-d'œuvre fait défaut dans le Nord on va recruter d'excellents ouvriers... »  
« En fin, les organisateurs des fraudes ont eu recours eux aussi à cette main-d'œuvre belge et on peut dire qu'ils en ont eu pour leur argent ! »  
« C'était une organisation bien montée, reconstruite... »  
« Dès le 25 avril - Kain l'a reconnu - il avait en sa possession un itinéraire manuscrit décrivant soigneusement les emplacements des bureaux de vote... »  
« Il avait un itinéraire imprimé ; il avait encore un véritable merveilleux qui permettait de faire son salut tout en faussant les élections : un horaire des messes ajusté sur les commodités des bureaux de vote... »  
« Cette bande de fraudeurs a opéré le 10 mai, et antérieurement, c'est bien certain... »  
« Mais attention nous sommes à ses opérations du 10 mai... »  
« Les quatre inculpés Delaë, Decanq, Kain et Vilain en arrivant à Lille allèrent voter d'abord dans les bureaux du Vieux-Lille mais ils furent suivis par un illégitime observateur qui les vit arriver devant le bureau de la place Catinat. Il signala à la vigilante attention de M. Berthier... »  
« Les quatre belges venaient-ils là pour admirer la disposition des isolets ? »  
« Non, ils sont entrés là pour voter avec un louche ensemble... »  
« Vilain, touchant ensemble, déclarant : Nous sommes quatre belges, savez-vous, qu'on est venu une fois pour voir comment ça se passe chez vous avec les élections ? »  
« Mais ils se seraient attirés les quolibets de toute la ville... »  
« Mais le vote de Kain, c'est évident. Puis ils se sont rendus rue de Juliers ; ils votent encore ; ils se dirigent vers le boulevard Victor-Hugo... »  
« La liste n'est que deux cartes d'électeurs à utiliser. Kain et Vilain entrent dans seuls dans la salle de vote. La M. Berthier les dénonça comme faux électeurs ! »  
« Vous savez le reste... »  
« A la vérité ils ont tous voté et le plus possible ! »  
« Vilain prétend qu'il n'allait pas voter lorsqu'on l'a arrêté, dans l'isolet ; il s'aperçoit alors, dit-il, qu'il a fait un faux pas très « loyal ». C'est comme un voleur qu'on prend la main dans la poche d'un citoyen et qui déclare à ce moment qu'il n'a pas eu l'intention d'accomplir le vol, étant pris soudain de scrupules... »  
« Mais le sanctionnement des votes appliqués aux inculpés que vous avez devant vous ? »  
« En vertu de l'article 33 du Décret organique du 2 février 1882 : »  
« Quiconque aura voté dans une assemblée électorale, en prenant faussement les noms et qualités d'un électeur inscrit sera puni d'un emprisonnement de six mois à deux ans et d'une amende de 200 francs à 2,000 francs... »  
« Voilà un premier point, mais, c'est particulièrement grâce à la loi du 29 juillet 1913 que nous pouvons vous demander de réprimer la tentative de vote commise au bureau du boulevard Victor-Hugo... »  
« L'article 12 de cette loi dit que quiconque aura pendant un scrutin tenté de changer le résultat du scrutin « sera puni d'une amende de cent francs à cinq cents francs (100 fr. à 500 fr.) et d'un emprisonnement d'un mois à un an ou de l'une de ces deux peines seulement... »  
« Le délinquant pourra, en outre, être privé de ses droits civiques pendant deux ans au moins et cinq ans au plus... »  
« Ces deux expressions que je viens de demander au tribunal... »  
« Allez-vous leur appliquer la loi de suris ? »  
« Les inculpés n'ont pas, sans doute, de condamnations antérieures. Je ne parlerai que d'un motif de la partie civile, c'est à dire, en Belgique, où ce belge qui voulait fausser en France le résultat des élections, fut réprimé en 1903 par le pouvoir judiciaire pour n'avoir pas participé aux élections communales de Tournai ! »  
« Mais le suris n'est pas applicable à de tels inculpés... »  
« Le suris, d'après le vœu du législateur lui-même ne doit être appliqué qu'à celui qui a commis une faute par occasion et n'aurait eu qu'une défaillance passagère... »  
« Au contraire, celui qui commet des délits répétés, n'est pas digne de bénéficier du suris, et c'est le cas de Kain et de Vilain... »  
« Messieurs, vous êtes en présence de faits présentant une exceptionnelle gravité, ayant porté atteinte à l'intégrité du Suffrage Universel de nos institutions. Laissez s'accomplir impunément des actes aussi coupables constituerait un vrai danger d'État... »  
« Vous punirez, Messieurs, et vous appliquerez j'en suis sûr sur les peines les plus sévères sans application de la loi de suris ! »

### Arrestation possible des inculpés

« Pensez-vous, M. le juge, être amené à donner contre l'un ou l'autre des inculpés un mandat de perquisition ? »  
« Comment vous le dire, M. le juge, je ne sais ce que vous me direz pour votre défense MM. Binauld et Billaert. On peut toujours admettre, avant d'être arrêté, que l'un ou l'autre des inculpés ont des biens, des meubles, des valeurs, des intérêts, des arguments intéressants à présenter en leur faveur. Attendez donc à demain... »  
Le cas de M. Charles Delesalle  
« Nous avons dit hier que l'avocat du maire démissionnaire avait adressé au juge d'instruction une requête sollicitant un non-jugement sur son client... »  
« Nous avons à cet égard également interviewé M. Gobert... »  
« Je ne puis dans l'état actuel des choses, nous a répondu le juge d'instruction, vous dire ainsi que le demandeur l'avocat de M. Charles Delesalle, pour rendre un non-jugement en faveur de son client... »  
« D'une façon générale, pas plus que les papiers, d'ailleurs, je ne suis point partisan de l'arrestation des inculpés... »  
« Je comprends fort bien que M. Charles Delesalle ait hâte de se voir officiellement innocenter. Cependant, admettez un instant - car il faut tout prévoir - qu'après avoir fait l'objet d'un non-jugement, le maire soit à tort ou à raison mis en cause par des témoins ou des inculpés que je n'ai pas encore entendus. Je me verrais donc obligé d'ouvrir contre lui une nouvelle instruction ? Cela n'en finirait plus ! »  
« Alors, M. le juge ? »  
« M. le juge, j'attendrai pour prendre une décision concernant M. Charles Delesalle, d'être définitivement éclairé sur les faits à propos desquels l'enquête en ce moment... »  
« M. le juge, sur sa décision, se fera-t-elle attendre, M. le juge ? »  
« Je n'en sais rien, tout cela dépendra des événements qui surviendront... »  
« C'est sur ces paroles que nous primes congé de M. Gobert... »

### LES REVENDECTIONS DES FONCTIONNAIRES

Le président fait connaître qu'il a reçu de M. Cacin un demande d'interpellation sur les mesures financières que le gouvernement compte prendre pour donner satisfaction aux revendications des fonctionnaires et ouvriers des administrations publiques. Il sera statué ultérieurement sur la date... »  
LES VALIDATIONS  
La Chambre valide les opérations électorales suivantes : Corse (arrondissement de Sartène), M. Giordan est admis ; Loire-Inférieure (2e circonscription de l'arrondissement de Blois), M. Legros, qui battit M. Paul-Boncour, est admis... »  
LES VALIDATIONS  
La Chambre valide les opérations électorales suivantes : Corse (arrondissement de Sartène), M. Giordan est admis ; Loire-Inférieure (2e circonscription de l'arrondissement de Blois), M. Legros, qui battit M. Paul-Boncour, est admis... »

### MM. Binauld et Billaert inculpés des fraudes électorales commises à la Mairie de Lille.

« Il dit : « Qu'a fait Kain ? Il a voté par procuration. Mais le vote par procuration, c'est le vote de l'électeur. Cela se fait très bien en Belgique. On fait voter un électeur qui a le même physique que tel ou tel autre électeur. C'est un acte illégal, mais pas déshonorant. Il s'agit de faire un voyage, un bon dîner, une petite fête, après avoir rempli une corvée. C'est une pécunielle qui a été commise ! »  
« Et pour son client qu'il veut bien reconnaître coupable, le défendeur demande une application modérée de la loi encore mitigée par la suris... »  
« Me MOTHY. - J'attends toujours la naissance de vos 21 électeurs... »  
« Me DERYLY. - Je n'en fais pas état. Ceci est une affaire entre vous et moi... »  
« Après une minute de délibération, le Tribunal met l'affaire en délibéré et renvoie à jeudi prochain le prononcé du jugement... »  
VOIR EN DERNIERE HEURE LA SUITE DE LA FIN DE L'AUDIENCE CORRECTIONNELLE.

### LES SONT APPELES A SE RENDRE AUJOURD'HUI SAMEDI AU PARQUET

« Au cours de la journée d'hier, contrairement à ce qui avait été annoncé, par suite d'un erreur de date, M. le juge d'instruction Gobert, n'a procédé à aucun interrogatoire... »  
« Ce qui concerne l'instruction ouverte contre les quatre inculpés, le magistrat n'a fait que consulter ses dossiers... »  
« Ce matin, M. Gobert entendra MM. Binauld, adjoint aux élections et Billaert, employé à la mairie (bureau des élections), qu'il convoquera pour 9 heures et demie... »  
« Ces deux personnes seront convoquées en vertu de l'article 33 du Décret organique du 2 février 1882... »  
« Nous avons demandé au magistrat la signification de cette mesure, vu les explications qu'il a bien voulu nous donner à cet égard... »  
« J'avais procédé de la même façon lorsque j'ai eu à convoquer M. Charles Delesalle, maire légal-issimement de Lille. Comme il paraît établi que M. Delesalle ne mettait jamais les pieds dans le bureau des élections et qu'en outre, il ne s'occupait pas de cette partie, il a fallu que je recherche les « responsabilités » d'un autre côté... »  
« Les attributions de MM. Binauld et Billaert font que c'est vers eux que mes recherches ont porté. L'un, vous le savez, est adjoint aux élections, et l'autre, en qualité d'employé du bureau des élections, est spécialement chargé de l'inscription et de la radiation des électeurs sur les listes électorales... »  
« Au surplus, je ne veux pas donner à des personnes vis-à-vis desquelles je pourrais être amené, par la suite, à prendre certaines mesures l'illusion que je les ai convoqués comme témoins. J'en fais une question de loyauté... »  
« Alors, M. le juge, MM. Binauld et Billaert seront entendus par vous à titre d'inculpés... »  
« Evidemment puisque ce n'est pas comme témoins que je les ai convoqués. Je leur notifierai du reste leur inculpation, dès que j'aurai procédé à leur interrogatoire d'identité... »

### Le cas de M. Charles Delesalle

« Nous avons dit hier que l'avocat du maire démissionnaire avait adressé au juge d'instruction une requête sollicitant un non-jugement sur son client... »  
« Nous avons à cet égard également interviewé M. Gobert... »  
« Je ne puis dans l'état actuel des choses, nous a répondu le juge d'instruction, vous dire ainsi que le demandeur l'avocat de M. Charles Delesalle, pour rendre un non-jugement en faveur de son client... »  
« D'une façon générale, pas plus que les papiers, d'ailleurs, je ne suis point partisan de l'arrestation des inculpés... »  
« Je comprends fort bien que M. Charles Delesalle ait hâte de se voir officiellement innocenter. Cependant, admettez un instant - car il faut tout prévoir - qu'après avoir fait l'objet d'un non-jugement, le maire soit à tort ou à raison mis en cause par des témoins ou des inculpés que je n'ai pas encore entendus. Je me verrais donc obligé d'ouvrir contre lui une nouvelle instruction ? Cela n'en finirait plus ! »  
« Alors, M. le juge ? »  
« M. le juge, j'attendrai pour prendre une décision concernant M. Charles Delesalle, d'être définitivement éclairé sur les faits à propos desquels l'enquête en ce moment... »  
« M. le juge, sur sa décision, se fera-t-elle attendre, M. le juge ? »  
« Je n'en sais rien, tout cela dépendra des événements qui surviendront... »  
« C'est sur ces paroles que nous primes congé de M. Gobert... »

### A LA CHAMBRE

Séance du vendredi 19 Juin  
Paris, 19 juin. - La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. DESCHAMPEL... »  
LES REVENDECTIONS DES FONCTIONNAIRES  
Le président fait connaître qu'il a reçu de M. Cacin un demande d'interpellation sur les mesures financières que le gouvernement compte prendre pour donner satisfaction aux revendications des fonctionnaires et ouvriers des administrations publiques. Il sera statué ultérieurement sur la date... »  
LES VALIDATIONS  
La Chambre valide les opérations électorales suivantes : Corse (arrondissement de Sartène), M. Giordan est admis ; Loire-Inférieure (2e circonscription de l'arrondissement de Blois), M. Legros, qui battit M. Paul-Boncour, est admis... »

### LE PROJET D'EMPRUNT

La parole est ensuite donnée à M. Métin pour la lecture de son rapport sur le projet d'emprunt... »  
« L'émprunt est la nécessité de l'emprunt... »  
« VAILLANT. - C'est la loi de trois ans... »  
« M. METIN. - Deux programmes relatifs : l'un à l'amélioration de notre matériel militaire ; l'autre à la construction des casernes, à l'achat des chevaux et des approvisionnement de toute nature, mobilisés en application de la loi du 7 août 1913, et des lois de cadres récemment adoptés, les ont été présentés à la fin de la dernière législature à l'approbation du Parlement. L'accord s'est établi sur l'importance des sommes à engager : 655 millions résultant de l'accroissement des effectifs et de la constitution des cadres ; 754 millions pour des constructions, constructions que la fabrication destinées à perfectionner notre armement, soit au total 1.400 millions environ. Si l'on y ajoute les charges extraordinaires, résultant de l'accélération imprimée à l'exécution de notre loi navale du 30 mars 1912, c'est à 1.800 millions que s'élèvent les chiffres des évaluations pour la défense nationale... »  
« VAILLANT. - Voilà la conséquence de notre politique cosmique à l'égard de la Russie... »  
« M. METIN. - Le projet prévoit, en outre, que le produit de l'emprunt servira à couvrir les dépenses de notre loi de 1913, et les frais de l'occupation militaire du Maroc. On s'est préoccupé du gage de l'emprunt. Le gouvernement annonce qu'il poursuivra l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances de 1914. Il promet l'impôt sur la richesse acquise ou sur le capital pour le budget de 1915 qui va être déposé. Quant à la par votre commission, M. le ministre des Finances estime que ces projets d'exécution prochaine, notamment l'impôt sur la richesse acquise, donnent à l'emprunt la couverture nécessaire. Ce dernier impôt entrera en exercice au moment où les premiers arrérages devront être payés... »  
« Le rapporteur expose le type d'emprunt auquel s'est arrêté le gouvernement, 3 et demi %, remboursable en 25 années, et frappé de l'impôt de 4 % sur les valeurs mobilières, il insiste sur l'urgence du projet... »  
« L'urgence est prononcée, et M. Emmanuel Brousse à la parole dans la discussion générale. Il signale les abus, les gaspillages et conclut à la nécessité de faire des économies et de porter le fer rouge dans les budgets de certaines administrations... »  
« VAILLANT. - Il faut porter le fer rouge dans les budgets militaires... »  
« M. BROUSSE. - Je suis de votre avis sur ce point, et j'en ai donné de fréquents témoignages... »  
« BÉTOULLE. - Et pour le retour aux deux ans aussi... »  
« M. BROUSSE regrette que le projet d'emprunt ne vise pas la totalité de la situation financière. Il préconise une révision des conventions des Compagnies de chemins de fer. Le budget y gagnerait deux milliards... »  
« THOMAS. - Il faudrait les socialiser... »  
« M. BROUSSE. - Nous en avons socialisé une cela nous suffit. (Interruptions à l'extrême gauche.) »  
« JAURES. - Cette réforme a été une manœuvre combinée avec M. Millerand et avec le Sénat pour faire échouer la réforme totale... »  
« M. BROUSSE. - Vous ne l'avez pas moins vu... »  
« Brousse achève en mettant en évidence le déficit formidable du prochain budget... »  
« M. Louis Dubois prend ensuite la parole... »  
« DUBOIS. - Le ministre Barthou s'est heurté à une opposition irréductible au sujet de l'incorporation à l'emprunt des dépenses du Maroc. Malgré les raisons que faisait valoir le gouvernement, vous avez obstinément refusé cette incorporation, et, chose singulière, l'homme qui a été chargé de la commission, se trouve aujourd'hui ministre des finances, et son premier soin est de nous demander ce qu'il refusait lui-même à M. Barthou... »  
« M. Nourens, ministre des finances, - Vous oubliez que, depuis ce moment, la

### Arrestation possible des inculpés

« Pensez-vous, M. le juge, être amené à donner contre l'un ou l'autre des inculpés un mandat de perquisition ? »  
« Comment vous le dire, M. le juge, je ne sais ce que vous me direz pour votre défense MM. Binauld et Billaert. On peut toujours admettre, avant d'être arrêté, que l'un ou l'autre des inculpés ont des biens, des meubles, des valeurs, des intérêts, des arguments intéressants à présenter en leur faveur. Attendez donc à demain... »

### Le cas de M. Charles Delesalle

« Nous avons dit hier que l'avocat du maire démissionnaire avait adressé au juge d'instruction une requête sollicitant un non-jugement sur son client... »  
« Nous avons à cet égard également interviewé M. Gobert... »  
« Je ne puis dans l'état actuel des choses, nous a répondu le juge d'instruction, vous dire ainsi que le demandeur l'avocat de M. Charles Delesalle, pour rendre un non-jugement en faveur de son client... »  
« D'une façon générale, pas plus que les papiers, d'ailleurs, je ne suis point partisan de l'arrestation des inculpés... »  
« Je comprends fort bien que M. Charles Delesalle ait hâte de se voir officiellement innocenter. Cependant, admettez un instant - car il faut tout prévoir - qu'après avoir fait l'objet d'un non-jugement, le maire soit à tort ou à raison mis en cause par des témoins ou des inculpés que je n'ai pas encore entendus. Je me verrais donc obligé d'ouvrir contre lui une nouvelle instruction ? Cela n'en finirait plus ! »  
« Alors, M. le juge ? »  
« M. le juge, j'attendrai pour prendre une décision concernant M. Charles Delesalle, d'être définitivement éclairé sur les faits à propos desquels l'enquête en ce moment... »  
« M. le juge, sur sa décision, se fera-t-elle attendre, M. le juge ? »  
« Je n'en sais rien, tout cela dépendra des événements qui surviendront... »  
« C'est sur ces paroles que nous primes congé de M. Gobert... »

### A LA CHAMBRE

Séance du vendredi 19 Juin  
Paris, 19 juin. - La séance est ouverte à 2 h. 15 sous la présidence de M. DESCHAMPEL... »  
LES REVENDECTIONS DES FONCTIONNAIRES  
Le président fait connaître qu'il a reçu de M. Cacin un demande d'interpellation sur les mesures financières que le gouvernement compte prendre pour donner satisfaction aux revendications des fonctionnaires et ouvriers des administrations publiques. Il sera statué ultérieurement sur la date... »  
LES VALIDATIONS  
La Chambre valide les opérations électorales suivantes : Corse (arrondissement de Sartène), M. Giordan est admis ; Loire-Inférieure (2e circonscription de l'arrondissement de Blois), M. Legros, qui battit M. Paul-Boncour, est admis... »

### LE PROJET D'EMPRUNT

La parole est ensuite donnée à M. Métin pour la lecture de son rapport sur le projet d'emprunt... »  
« L'émprunt est la nécessité de l'emprunt... »  
« VAILLANT. - C'est la loi de trois ans... »  
« M. METIN. - Deux programmes relatifs : l'un à l'amélioration de notre matériel militaire ; l'autre à la construction des casernes, à l'achat des chevaux et des approvisionnement de toute nature, mobilisés en application de la loi du 7 août 1913, et des lois de cadres récemment adoptés, les ont été présentés à la fin de la dernière législature à l'approbation du Parlement. L'accord s'est établi sur l'importance des sommes à engager : 655 millions résultant de l'accroissement des effectifs et de la constitution des cadres ; 754 millions pour des constructions, constructions que la fabrication destinées à perfectionner notre armement, soit au total 1.400 millions environ. Si l'on y ajoute les charges extraordinaires, résultant de l'accélération imprimée à l'exécution de notre loi navale du 30 mars 1912, c'est à 1.800 millions que s'élèvent les chiffres des évaluations pour la défense nationale... »  
« VAILLANT. - Voilà la conséquence de notre politique cosmique à l'égard de la Russie... »  
« M. METIN. - Le projet prévoit, en outre, que le produit de l'emprunt servira à couvrir les dépenses de notre loi de 1913, et les frais de l'occupation militaire du Maroc. On s'est préoccupé du gage de l'emprunt. Le gouvernement annonce qu'il poursuivra l'incorporation de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances de 1914. Il promet l'impôt sur la richesse acquise ou sur le capital pour le budget de 1915 qui va être déposé. Quant à la par votre commission, M. le ministre des Finances estime que ces projets d'exécution prochaine, notamment l'impôt sur la richesse acquise, donnent à l'emprunt la couverture nécessaire. Ce dernier impôt entrera en exercice au moment où les premiers arrérages devront être payés... »  
« Le rapporteur expose le type d'emprunt auquel s'est arrêté le gouvernement, 3 et demi %, remboursable en 25 années, et frappé de l'impôt de 4 % sur les valeurs mobili